

HUBERDEAU



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'HUBERDEAU
MRC DES LAURENTIDES

À la session régulière du Conseil de la municipalité d'Huberdeau tenue le 12^e jour du mois d'avril 2016 à 19hres au 101, rue du Pont, Huberdeau. À laquelle est présente madame Évelyne Charbonneau, mairesse et les conseillers (ères) messieurs Louis Laurier, Gabriel Dagenais, Jean-François Perrier, mesdames Julie Thibodeau, Émile Martel et Danielle Hébert.

Formant tous quorum sous la présidence de madame Évelyne Charbonneau, mairesse.

Madame Guylaine Maurice, directrice générale/secrétaire-trésorière, est aussi présente.

OUVERTURE DE LA SESSION

Madame Évelyne Charbonneau, mairesse, constate le quorum à 19h00, déclare la séance ouverte et soumet l'ordre du jour aux membres du conseil.

Ouverture de la session.

- 1) Adoption de l'ordre du jour.
- 2) Ratification des procès-verbaux de la session ordinaire du 8 mars 2016.
- 3) Ratification des déboursés.

AFFAIRES COMMENCÉES :

- 4) Conception d'un nouveau site web.
- 5) Travaux maison de jeunes (minuterie/porte/toilette/pancarte).

AFFAIRES NOUVELLES :

- 6) Correspondance :
 - Rapport Sûreté du Québec février 2015.
 - Résolution Arundel/camp de jour.
 - Résolution Montcalm/camp de jour.
- 7) Conception d'un panneau pour l'œuvre situé au parc Ghislaine-et-Frédéric-Back.
- 8) Semaine de la municipalité (26 mai au 4 juin 2016) mérite municipal.
- 9) Démarche d'accompagnement à l'identification de pistes d'action en mobilité active.
- 10) Demande de dérogation mineure pour le 124, chemin Laurin.
- 11) Demande d'autorisation dans le cadre de l'évènement cycliste Grand Fondo Mont-Tremblant pour circuler sur notre territoire le 28 mai / installation d'équipements pour le ravitaillement au terrain de balle-patinoire.
- 12) Demande du Comité des Loisirs pour être couvert en responsabilité civile et en erreurs et omissions par les assurances de la municipalité.
- 13) Rencontre culturelle intermunicipale du 12 avril 2016 (remboursement des frais dépl.).
- 14) Demande d'autorisation pour participer au séminaire « le récit de Saint-Camille » qui se tiendra le 14 avril à Wentworth.
- 15) Engagement d'un préposé à l'écocentre.
- 16) Demande d'appel d'offres sur invitation/ fauchage le long des chemins.
- 17) Demande d'appui financier – camp des jeunes SQ/Club Richelieu La Ripousse.
- 18) Sauvegarde du patrimoine de l'église.
- 19) Avis de motion règlement modifiant le règlement 247-09 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1.
- 20) Autorisation participation à la rencontre des responsables de bibliothèque à la Minerve le 20 avril 2016.

- 21) Demande de permis soirée casino.
- 22) Drapeau du Canada.
- 23) Demande de subvention du comité des fêtes.
- 24) Varia : a)
- 25) Période de questions.
- 26) Levée de la session.

RÉSOLUTION 61-16
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Louis Laurier et résolu;

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 62-16
RATIFICATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 8 MARS 2016

Il est proposé par madame la conseillère Danielle Hébert et résolu;

Que la secrétaire soit exempte de la lecture du procès-verbal de la session ordinaire du 8 mars 2016, les membres du conseil déclarant en avoir pris connaissance et renonçant à la lecture.

De plus que le procès-verbal du 8 mars soit adopté tel que rédigé.

Résolutions 39-16 à 60-16 inclusivement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 63-16
RATIFICATION DES DÉBOURSÉS

La secrétaire soumet au conseil pour examen et considération les comptes suivants :

Chèques numéro 7219 à 7259 inclusivement, pour un montant de 50 840.20\$ et des comptes à payer au 12/04/2016 au montant de 13 168.01\$, ainsi que les chèques de salaire numéro 3398 à 3438 inclusivement pour un montant de 17 538.39\$.

Il est proposé par monsieur le conseiller Louis Laurier et résolu.

Que le conseil ratifie les déboursés tels que présentés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Je soussignée, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut décrites ont été projetées.

Karine Maurice-Trudel
Directrice générale/secrétaire-trésorière adjointe.

RÉSOLUTION 64-16
TRAVAUX PACTE RURAL MAISON DES JEUNES/PATINOIRE

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Perrier et résolu.

Que Mathieu Maurice, entrepreneur électricien est autorisé à effectuer les travaux suivants selon les soumissions présentées en date du 12 avril 2016 au montant de 3 612.51\$:

- installation de 2 circuits séparés pour des prises 20A GFI.
- installation d'un appareil d'éclairage led contrôlé avec un interrupteur et œil magique.
- installation d'une minuterie programmable 7 jours au sous-sol pour le contrôle des lumières de la patinoire.
- Installation d'un chauffage, d'un éclairage de type porcelaine, d'une prise pour la pompe de la toilette, d'une sortie pour ventilateur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 65-16
CONCEPTION D'UN PANNEAU POUR L'ŒUVRE DE DIANE GONTHIER

Il est proposé par madame la conseillère Julie Thibodeau et résolu.

Que le contrat pour la confection d'un panneau laminé sur panneau ¾ incluant les poteaux et ferrures pour l'œuvre de Diane Gonthier situé au Parc Ghislaine-et-Frédéric-Back, soit octroyé à Yan-Eric-Côté au coût de 485.00\$.

La compagnie devra s'engager par écrit à céder en totalité et de façon générale, à la municipalité d'Huberdeau, son droit d'auteur à l'égard dudit panneau, y compris le droit de le reproduire, de l'adapter, de le modifier ou de le mettre à jour. Il s'engage en outre s'il s'agit d'une œuvre sous forme numérique à remettre à la municipalité une copie (y compris du code source ou des programmes) qui permette sa modification ou son adaptation, de plus l'auteur renonce à l'ensemble de ses droits moraux sur l'œuvre, à l'exception de celui relatif au droit d'en revendiquer la création.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 66-16
CANDIDATURE PRIX DU MÉRITE MUNICIPAL

ATTENDU QU'en date du 1^{er} janvier 2015 madame Carole Lachance est devenue la nouvelle responsable de la bibliothèque d'Huberdeau;

ATTENDU QUE par ces initiatives, le dynamisme et l'achalandage de la bibliothèque d'Huberdeau ont connu un fort succès;

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité d'Huberdeau désire souligner l'apport important de la contribution bénévole de madame Lachance à l'amélioration des services offerts à la population ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame la conseillère Danielle Hébert et résolu.

Que le conseil de la municipalité d'Huberdeau soumette la candidature de madame Carole Lachance au prix du mérite municipal 2016 dans la classe 24 999 habitants ou moins, catégorie citoyen.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 67-16

DÉMARCHE D'ACCOMPAGNEMENT À L'IDENTIFICATION DE PISTES D'ACTION EN MOBILITÉ ACTIVE

ATTENDU QUE dans le contexte de la révision du schéma d'aménagement de la MRC des Laurentides, Des Laurentides en Forme, l'Alliance pour des environnements favorables aux saines habitudes de vie des Laurentides et leurs partenaires, souhaitent collaborer avec les municipalités à l'identification de pistes d'action pour favoriser des modes de déplacements actifs et durables ;

ATTENDU QUE la municipalité d'Huberdeau désire bénéficier de la proposition de soutien « Démarcher d'accompagnement à l'identification de pistes d'action en mobilité active »;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Émilie Martel et résolu.

Que madame Guylaine Maurice, directrice générale, est autorisée à signer l'entente de collaboration avec le Centre intégré de Santé et de services sociaux du Québec relative à cette démarche;

Que monsieur Gabriel Dagenais, conseiller, est nommé comme personne ressource pour représenter la municipalité dans la démarche d'accompagnement, monsieur Jean-François Perrier, conseiller agira comme soutien à monsieur Dagenais dans ce dossier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 68-16

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 124, CHEMIN LAURIN

Les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure soumise pour le 124, chemin Laurin et consistant en l'implantation d'un bâtiment complémentaire dans la cour avant du bâtiment principal sur un terrain ayant une profondeur de moins de quinze (15) mètres, contrevenant ainsi à l'article 7.6.1 du règlement de zonage;

Après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme informant le conseil que la demande devrait être accordée étant donné que :

- Le garage respecte tous les autres articles du règlement de zonage;
- Le bâtiment présentement dérogatoire va être démoli pour laisser place à la nouvelle construction;
- Il est impossible d'implanter le garage ailleurs sur le terrain afin de respecter la bande de protection riveraine, la présence d'un ponceau et du système sanitaire;
- La dérogation ne cause pas de préjudice au voisin;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

Aucun commentaire n'est formulé, après délibération;

Il est proposé par madame la conseillère Danielle Hébert et résolu.

Que la demande soit acceptée, le nouveau bâtiment complémentaire devra être construit de façon à respecter les marges de recul avant, latéral et arrière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 69-16
DEMANDE D'AUTORISATION DU GRAND FONDO

ATTENDU QUE l'organisation du Grand Fondo Mont-Tremblant a fait parvenir une demande pour circuler sur le territoire de la municipalité d'Huberdeau dans le cadre de leur évènement cycliste qui se tiendra le 28 mai 2016;

ATTENDU QUE la municipalité d'Huberdeau n'a pas de travaux de prévus durant cette période et qu'elle est favorable au passage sur son territoire des cyclistes lors de cet évènement;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Perrier et résolu.

Que le conseil municipal approuve la tenue de la 4^{ième} édition de l'évènement cycliste Gran Fondo Mont-Tremblant devant se tenir le 28 mai 2016 et est favorable au passage sur son territoire (rue Principale/route 364) des cyclistes lors de cet évènement.

Qu'autorisation soit également donnée aux organisateurs d'installer des équipements (toilettes, tentes et autres infrastructures) sur le terrain de balle et la patinoire durant la journée même de l'activité, le tout devra être remis en état dès que l'activité sera terminée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 70-16
DEMANDE DU COMITÉ DES LOISIRS POUR ÊTRE COUVERT EN RESPONSABILITÉ CIVILE ET EN ERREURS ET OMISSIONS PAR LES ASSURANCES DE LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU QUE le comité des Loisirs d'Huberdeau nous a fait parvenir une demande afin d'être couvert en responsabilité civile et en erreurs et omissions par les assurances de la municipalité;

ATTENDU QUE la Mutuelle des municipalités du Québec, accepte de couvrir en responsabilité civile et en erreurs et omissions sans surprime le comité des loisirs, sauf en ce qui concerne l'activité de ski de fond qui occasionne une charge supplémentaire de 250\$ et l'installation et utilisation des jeux gonflables qui entraînent une prime de 125\$ par évènement advenant que le fournisseur ne puisse fournir une preuve d'assurance à cet effet;

ATTENDU QUE le comité des loisirs de par sa résolution s'engage à rembourser les primes supplémentaires advenant le cas;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Perrier et résolu.

Que le conseil autorise la directrice générale à transmettre une demande à la Mutuelle des municipalités du Québec en ce sens.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 71-16
RENCONTRE CULTURELLE INTERMUNICIPALE DU 12 AVRIL

Il est proposé par madame la conseillère Émilie Martel et résolu.

Que le conseil autorise le remboursement des frais de déplacement, sur présentation de pièces justificatives, de madame Danielle Hébert, conseillère, pour son déplacement lors de la rencontre culturelle intermunicipale du 12 avril 2016, cette rencontre ayant été organisée après la séance du conseil de mars 2016.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 72-16

DEMANDE D'AUTORISATION POUR PARTICIPER AU SÉMINAIRE « LE RÉCIT DE SAINT-CAMILLE »

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Perrier et résolu.

Que mesdames Danielle Hébert et Julie Thibodeau, conseillères, ainsi que monsieur Gabriel Dagenais, conseiller sont autorisés à participer au séminaire intitulé « le récit de Saint-Camille : une communauté apprenante, innovante et solidaire » 12 14 avril prochain à Wentworth. Les frais de déplacement et d'inscription sont remboursables sur présentation de pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 73-16

ENGAGEMENT D'UN PRÉPOSÉ À L'ÉCOCENTRE

Il est proposé par madame la conseillère Émilie Martel et résolu.

Que monsieur Steve Droxler est engagé comme préposé à l'écocentre à compter du 12 avril 2016, monsieur Droxler occupera à l'occasion le poste de préposé aux travaux municipaux. Son tarif horaire est fixé à 16.50\$ de l'heure pour les deux postes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 74-16

DEMANDE D'APPEL D'OFFRES SUR INVITATION FAUCHAGE LE LONG DES ACCOTEMENTS DES CHEMINS MUNICIPAUX

Il est proposé par monsieur le conseiller Louis Laurier et résolu.

Qu'autorisation est donnée, à la directrice générale de faire une demande d'appel d'offres sur invitation pour l'exécution des travaux de fauchage le long des accotements des chemins municipaux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 75-16

DEMANDE D'APPUI FINANCIER, CAMP DES JEUNES SQ/CLUB RICHELIEU LA RIPOUSSE

Il est proposé par madame la conseillère Émilie Martel et résolu.

Qu'un montant de 100\$ soit octroyé en soutien financier au Camp des jeunes SQ/Club Richelieu la Ripousse, pour l'organisation et la tenue de son camp d'été 2016, dont le but est d'offrir gracieusement à 50 jeunes, 25 garçons et 25 filles de 8 à 12 ans provenant de toutes les municipalités de la MRC des Laurentides, l'opportunité de participer à un camp de vacances. Ces jeunes sont sélectionnés par leur école primaire et proviennent généralement de milieu défavorisé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 76-16
SAUVEGARDE DE L'ÉGLISE

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité d'Huberdeau a reçu une demande de citoyens désirant qu'un comité soit formé pour assurer la sauvegarde du monument patrimonial qu'est l'église du village;

ATTENDU QUE ces citoyens demandent à ce qu'un membre du conseil soit nommé responsable de ce dossier afin de faire le lien entre le conseil et le futur comité ;

ATTENDU QUE le conseil considère qu'il serait désastreux de la voir abandonnée et qu'il souhaite voir surgir un regroupement de citoyens afin de former un groupe de travail qui pourrait se pencher sur l'élaboration d'un projet de revitalisation, de son utilisation, qui fasse en sorte de la sauver d'une éventuelle démolition et la rendre disponible à l'ensemble de la communauté ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Laurier et résolu.

Que monsieur Jean-François Perrier, conseiller, est nommé pour représenter la municipalité dans ce dossier et agir comme agent de liaison.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 77-16
ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 302-16 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 247-09 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1

ATTENDU QUE le 12 août 2009 un règlement portant le numéro 247-09 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1, a été adopté, lequel est entrée en vigueur le 3 novembre 2009, date de la publication de l'avis dans la Gazette officielle du Québec;

ATTENDU QUE l'article 244.70 de la Loi sur la fiscalité municipale édicte, lorsque le gouvernement apporte une modification à son règlement, l'obligation qui est faite à toute municipalité locale d'adopter et de transmettre au ministre, avant l'expiration du délai qu'il fixe, un règlement décrétant les modifications nécessaires à la mise en conformité de son règlement à celui du règlement pris par le gouvernement;

ATTENDU QU'en date du 9 mars 2016 le gouvernement a publié dans la Gazette officielle du Québec un règlement modificatif, soit le règlement encadrant la taxe municipale pour le 9-1-1 et que le montant de la taxe sera majoré à compter du 1^{er} août 2016;

ATTENDU QUE ce règlement n'a pas à être précédé d'un avis de motion;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Perrier et résolu.

Qu'un règlement numéro 302-16 soit et est adopté et qu'il soit décrété comme suit :

ARTICLE 1 :

L'article 2 du règlement numéro 247-09 est remplacé par le suivant :

- À compter du 1^{er} août 2016 est imposée sur la fourniture d'un service téléphonique une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0,46\$ par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multiligne autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès départ.

ARTICLE 2 :

Le présent règlement entre en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire fait publier à la *Gazette officielle du Québec*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 78-16 **RENCONTRE BIBLIOTHÈQUE**

Il est proposé par madame la conseillère Danielle Hébert et résolu.

Que Mme Carole Lachance, responsable de la bibliothèque, est autorisée à participer à la rencontre des bénévoles qui aura lieu le 20 avril prochain à la bibliothèque de la Minerve, les frais de déplacements et de repas sont remboursables sur présentation de pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 79-16 **DEMANDE DE PERMIS DE RÉUNION /SOIRÉE CASINO DES POMPIERS**

CONSIDÉRANT QUE le 23 avril 2016, se tiendra la soirée casino des pompiers;

CONSIDÉRANT QUE la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec ne peut délivrer de permis de réunion avec vente d'alcool qu'à des organismes sans but lucratif et que la demande doit provenir de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Perrier et résolu.

Que la municipalité d'Huberdeau prend en charge la totalité de l'évènement du 23 avril 2016;

Que la municipalité d'Huberdeau certifie que tous les profits de l'évènement du 23 avril seront remis à la municipalité;

Que la municipalité d'Huberdeau mandate madame Évelyne Charbonneau, mairesse et capitaine du service incendie, pour faire la demande de permis de réunion avec vente d'alcool pour l'évènement du 23 avril 2016 qui se tiendra dans la salle municipale d'Huberdeau (salle Louis Laurier) et l'autorise à signer les documents relatifs à cette demande.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 80-16 **DRAPEAU DU CANADA**

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité d'Huberdeau a reçu une demande d'une citoyenne afin que le drapeau du Canada soit installé à l'entrée de l'hôtel de ville;

ATTENDU QU'aucune loi n'oblige une municipalité à installer le drapeau du Canada, contrairement au drapeau du Québec;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Laurier et résolu.

Que le drapeau du Canada soit installé à l'entrée de l'hôtel de ville. Cette décision ne faisant pas l'unanimité, la mairesse demande le vote.

Pour l'installation du drapeau : Monsieur Louis Laurier, conseiller.

Contre l'installation du drapeau : Monsieur Jean-François Perrier, conseiller.
Monsieur Gabriel Dagenais, conseiller.
Madame Danielle Hébert, conseillère.
Madame Julie Thibodeau, conseillère.
Madame Émilie Martel, conseillère.

La majorité des conseillers ayant voté contre la demande est donc rejetée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 81-16
DEMANDE DE SUBVENTION DU COMITÉ DES FÊTES DU VILLAGE

Il est proposé par monsieur le conseiller Louis Laurier et résolu.

Que suite à la demande de subvention reçue du comité des Fêtes du Village en date du 2 novembre 2015 et à la réception du bilan en date du 5 avril 2016, qu'un montant de 500\$ soit octroyé pour les activités du comité des Fêtes du Village. Le montant de subvention sera cependant versé au comité des Loisirs d'Huberdeau étant donné que le comité des Fêtes du Village ne dispose pas d'une charte et que la loi interdit de subventionner les organismes n'ayant pas de charte.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 82-16
LEVÉE DE LA SESSION

Il est proposé par monsieur le conseiller Louis Laurier et résolu;

Que la session soit levée, il est 20h32.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Guylaine Maurice
Directrice générale/secrétaire-trésorière.

Je, Évelyne Charbonneau, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Évelyne Charbonneau,
Mairesse.